

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 309-311

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__309_0

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS



N° 12. — DÉCEMBRE 1882.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1882.

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. Wilson.

M. le Président présente à la Société les excuses de M. Robÿns à qui son état de santé ne permet pas encore d'assister à la séance. M. Jude a bien voulu se charger de le suppléer. M. le Président rappelle ensuite que le premier dîner mensuel, qui devait avoir lieu le 25 octobre, est reporté au mercredi 22 novembre, à six heures du soir. Une circulaire spéciale sera envoyée à ce sujet aux membres de la Société.

Sont nommés *membres titulaires*, MM. les candidats ci-après dénommés :

Présentés par M. WILSON :

MM. DENFERT-ROCHEREAU, sous-directeur du Comptoir d'escompte;

Fernand LAFFOND, publiciste;

Camille SÉE, conseiller d'État;

VILLEVERT, ingénieur civil.

Présenté par M. F. C. DREYFUS :

M. WARIN, capitaine de dragons, officier d'ordonnance du général Faidherbe.

Présentés par M. CHEYSSON :

MM. BOYER, directeur au ministère des travaux publics;

LEMERCIER (Abel), docteur en droit.

Présenté par MM. WILSON et CHEYSSON :

MM. SYSTEMANS, chef de division au ministère des travaux publics;

Ameline DE BRIZELAINNE, avocat, ancien auditeur au Conseil d'État.

M. Ferdinand DE LESSEPS remercie la Société pour sa nomination au titre de membre associé.

M. CHEYSSON rend compte à la Société de la visite qu'il a faite, avec M. Wilson, au Président du Conseil des ministres, pour l'entretenir de la nécessité de la création

d'un Conseil supérieur de statistique. Les délégués de la Société ont entretenu M. Duclerc de l'organisation de la statistique en France comparée avec celle des pays étrangers, et des tentatives faites en France pour la centralisation de la statistique. Ils lui ont ensuite remis le rapport de la commission revêtu de l'approbation de la Société. M. le Président du Conseil a reçu avec bienveillance cette communication et promis de l'étudier.

Les ouvrages ci-après sont déposés sur le bureau :

Journal de la Société de Statistique de Londres (3^e trimestre 1882).
Rapport à M. le Préfet de la Seine sur le service des enfants moralement abandonnés.
La Prostitution en France, par M. le D^r Desprès.

A l'occasion de la présentation de cet ouvrage, M. LOUA lit un mémoire dans lequel il résume les statistiques qui y sont contenues, en faisant ses réserves sur les conclusions que l'auteur a cru pouvoir en tirer. M. DESPRÈS demande que la discussion soit renvoyée après l'impression du travail de M. Loua.

M. le Président communique à la Société une dépêche de M. Chervin qui demande de fixer à la prochaine séance la discussion du rapport de M. Cheysson sur la création d'un Conseil supérieur de statistique. M. Wilson fait remarquer que la Société ayant déjà approuvé le rapport de M. Cheysson, il n'y a pas lieu de revenir sur une discussion terminée et qui a donné lieu aux démarches dont on a parlé plus haut; il croit toutefois demander l'avis de la Société.

A l'unanimité, l'assemblée se range à l'avis de M. le Président et passe à l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. le D^r BOURDIN pour une communication sur le certificat d'études primaires. Cette communication est indépendante de celle que devait faire M. Letort sur le même sujet, et qui, en l'absence de l'auteur, est remise à une prochaine séance.

M. Bourdin fait l'histoire de la question et indique, en peu de mots, les démarches personnelles qu'il a faites en 1865, auprès de M. Duruy, alors ministre de l'instruction publique, pour étendre à la France entière une institution adoptée avec avantage par quelques rares départements. Après quelques considérations sur les effets qu'on doit attendre du certificat au point de vue du perfectionnement de l'instruction primaire, il met sous les yeux de l'assemblée une carte qui indique, par département, le nombre des certificats d'études primaires rapporté au nombre des enfants inscrits dans les écoles, et, tout en reconnaissant que l'ordre des départements dépend de causes très-diverses, il fait remarquer que cet ordre paraît être indépendant de la question des races.

M. DELBOY, conseiller général de la Gironde, conteste le point de vue ethnologique, mais il lui semble qu'il ressort de la carte de M. Bourdin que l'instruction se répand principalement dans les vallées et suit en cela la marche de la civilisation.

M. Émile LEVASSEUR, tout en apprenant avec plaisir que M. Bourdin n'a pas été étranger à la propagation du certificat d'études dont la mise en pratique est due à M. Duruy, déclare que l'usage n'a commencé à en être fréquent que depuis 1872, grâce à l'exemple donné par la préfecture de la Seine. Voici quels en ont été les progrès successifs : 7,000 certificats en 1872, 10,000 en 1873, 15,000 en 1874, 22,000 en 1875, 26,000 en 1876, 36,000 en 1877, 40,000 en 1878, 57,000 en 1879 et enfin 68,637 en 1880. Aujourd'hui, il n'y a pas de départements et, il croit

pouvoir le dire, pas d'arrondissements qui ne distribuent des certificats. Toutefois, le nombre des candidats n'étant pas encore en rapport avec celui des élèves, il lui paraît prématuré de prendre la statistique des certificats comme indice du degré d'instruction des divers départements. Il faut attendre que l'institution ait porté tous ses fruits.

M. DELBOY pense que les certificats donnent moins l'idée de la force des écoles que de celle des instituteurs, ces derniers n'envoyant au concours que les élèves qui leur paraissent les mieux doués. C'est pour éviter cet inconvénient, qu'on a proposé d'établir des prix en faveur des instituteurs qui présenteraient le plus grand nombre d'élèves comparativement à l'effectif de leurs écoles.

M. LALLEMAND, chef de bureau des enfants assistés, dit qu'à Paris on doit, en ce qui concerne ces enfants, prendre des mesures analogues en faveur de l'instituteur et du nourricier dont l'enfant aura obtenu le certificat d'études.

M. BOURDIN remercie les préopinants de leurs observations, et il en fera son profit. Il ajoute que, pour donner au certificat d'études toute son efficacité, il est indispensable de restreindre au lieu de développer outre mesure les programmes de l'instruction primaire. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il s'agit ici d'enfants et qu'il est contraire aux plus simples principes de la physiologie de surmener leurs forces et leur cerveau.

M. CHEYSSON donne lecture d'un travail sur l'École polytechnique et ses boursiers. Il commence par l'exposé historique de la question des bourses, qui apparaissent en 1816 et sont restées limitées, jusqu'en 1848, à un maximum de 24 (auquel venaient s'ajouter les bourses payées par les élèves sur leur propre caisse au profit de camarades dont ils ignoraient les noms).

Après une courte période de gratuité générale de 1848 à 1850, les bourses sont délivrées depuis 1850 en tel nombre qu'il est nécessaire pour répondre aux nécessités annuelles. En fait, aujourd'hui, aucun jeune homme n'est écarté de l'École pour défaut de ressources. Tout élève qui justifie en avoir besoin obtient une bourse, et même un trousseau complet.

M. Cheysson a dressé la statistique des bourses depuis 1850 jusqu'en 1881. Il en résulte que le rapport des boursiers au nombre des élèves, qui était en 1851 de 29 p. 100, s'est élevé à 51 p. 100 en 1880. On peut dire qu'aujourd'hui la moitié des élèves présents à l'École y jouissent d'une bourse.

Grâce à cette extension des bourses, l'École polytechnique est devenue accessible aux jeunes gens de mérite issus des plus humbles familles. Ainsi s'est accentué de plus en plus le caractère nettement démocratique de cette belle institution, qui est l'une des gloires et des forces du pays.

M. Cheysson annonce ensuite à la Société qu'il va professer à l'École des sciences politiques, rue Saint-Guillaume, 27, un cours d'*Économie politique appliquée* tous les lundis à 10 heures du matin, à partir du 27 novembre. Il se propose d'y faire fréquemment appel à la statistique, qui, dans sa pensée, doit servir de support aux études économiques et sociales.

M. le Président fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la prochaine séance :

Présentation des candidatures aux diverses fonctions de la Société.

Le Rendement probable des lignes de chemins de fer projetées, par M. Cheysson.

L'Instruction primaire à Paris et le certificat d'études, par M. Ch. Letort.

La séance est levée à 11 heures.